



Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'AGPL/FVF

Date Mardi, le 12 avril 2016
Lieu Restaurant Bad Klus, 4702 Oensingen
Réunion 10h00 à 13h00

Souhais de bienvenue

Le président, Monsieur Daniel Klaus, au nom du comité de l'AGPL, souhaite la bienvenue cordiale aux 37 personnes présentes.

L'ordre du jour, le rapport de l'organe de contrôle Alltax SA ainsi que les rapports annuels 2015 du président et des groupes de travail Technique et Formation ont été joints à l'invitation de l'AG de ce jour.

Les membres suivants se sont excusés :

Nom	Prénom	Entreprise	Lieu
		A. Rosselet SA	Chanel-St-Denis
		Procalor	Aigle
		Lorenz Lehner	Pontresina
		Aldo et Walter di Cesare	Coudrefin
		MEROZ et fils	MIES
		GROSCH sarl	Genève
		BATI Service	Perly
		JAQUET Pascal & Jean-Bernard	Genève
Selzam	Ruedi	Selzam	Seuzach
Mathis	Alex	TCS Sektion Waldstätte	Luzern
		TCS Section Vaudoise	Cossonay
		KüWa Haustechnik AG	Wagenhausen



		TCS Biel	Biel
Menétry	Jérôme	Jérôme Menérey SA	Grandcour
Finger	Urs	Carrosserie Finger GmbH	Leuzigen
Bitter	Anton	A. Bitter & Sohn Transport AG	Wallbach
Dähler	Samuel	Samuel Dähler Sanitäre Anlagen	Gals
Arber	Ueli	Arber Caravanes	Buchrain
Wehrli	Edgar		
Corminboef	Marcel	Marcel Corminboef SA	Domdidier
Honegger	Stefan	Gas-Center Honegger AG	Chur

Participants à l'Assemblée générale de l'AGPL au 12.4.2016					
Membres, y.c. le comité	Actif	Patronat	Membre d'honneur	Avec droit de vote	Majorité absolue
Avec droit de vote	22	3	1	26	14
Membres, y.c. le comité	Passif	Invités		Total des participants	
Sans droit de vote	1	10		37	

Nomination du scrutateur

José Lopes, Camping Gaz (Schweiz) AG se propose comme scrutateur et il est élu à l'unanimité

Approbation de l'ordre du jour

L'Assemblée générale ne demande aucun changement de l'ordre du jour.

L'ordre de jour est complété par la demande du comité : adhésion à l'association CT GPL.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Point 1 de l'ordre du jour

Acceptation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2015

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 mars 2015 a été publié sur le site internet de l'AGPL et dans le journal de l'ASS – « Schweissttechnik/Soudure ».

Il n'y a pas de questions et/ou de demande de modification concernant le présent procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'assemblée.



Point 2 de l'ordre du jour

Rapports annuels du président et des groupes de travail Technique et Formation

Les rapports annuels du président et des groupes de travail Technique et Formation ont été publiés sur le site internet de l'AGPL, par ailleurs chaque membre de l'association a reçu un exemplaire des rapports par la poste.

Le président Daniel Klaus donne des compléments et des explications concernant son rapport annuel.

Quelques interventions ou demandes de la parole de l'assemblée:

Bruno Munz Pro-Gaz trouve dérangeant que tous les cours pour les contrôleurs et les examens ont été annulés pour 2016. Il craint que la sécurité en pâtisse.

René Fischer (chef du groupe de travail Technique) fait remarquer que la présidence du cercle de travail GPL groupe spécialisé formation a pris cette décision.

L'AGPL déplore cette décision, elle équivaut à une entrave au marché. Il ajoute qu'à l'avenir, les cours seront gérés par le libre marché et que la formation sera également objet d'une autoformation volontaire.

Il confirme également qu'à l'avenir, le certificat GPL sera personnalisé, la réussite de l'examen obligatoire en sera la condition pour obtenir le certificat. La nouvelle directive CFST 6517, qui n'est pas encore entrée en vigueur à ce moment, décrit en détail les exigences pour l'examen et l'admission.

Thomas Rüst (Agreta) souligne qu'il n'est pas possible de faire des cours en 2016 en appliquant la nouvelle réglementation de base car ni l'article d'ordonnance OPA 32c ni la directive CFST 6517 n'ont été approuvés jusqu'à ce jour.

Edi Ritter (chef du groupe de travail Formation) signale qu'à l'avenir, sont également admis à l'examen obligatoire en Suisse les experts qui ont suivi une formation p.ex. en Allemagne ou en France.

Il estime qu'à partir de 2017, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle directive CFST 6517, le marché des cours et examens GPL retrouvera son calme.

John Quartenoud (PanGas) précise que son entreprise distingue de manière claire entre l'installateur et le contrôleur. Il informe que les nouvelles directives CFST prévoient qu'un contrôleur certifié aura l'autorisation de faire des contrôles dans tous les domaines, soit camping, manifestations et bateaux.

Daniel Klaus (AGPL) regrette que les nouvelles directives CFST considère suffisant la présence à un meeting ERFA (échange d'expériences) après 5 ans, pour obtenir une prolongation du certificat GPL pour une nouvelle durée de 5 ans. Il rappelle que l'AGPL a demandé depuis printemps 2015 dans tous les organes concernés de faire un examen au lieu d'un meeting ERFA pour garantir que le contrôleur est et reste un expert qualifié en matière de GPL.

Malheureusement, la présidence du cercle de travail GPL, groupe spécialisé Formation maintient sa décision en faveur du meeting ERFA.

Le vice Edi Ritter soumet au vote le rapport du président et remercie Daniel Klaus pour son travail qu'il a accompli dans une époque pas très facile en ce qui concerne le GPL.

Les membres de l'association approuvent à l'unanimité les trois rapports annuels.



Point 3 de l'ordre du jour **Acceptation et décharge, comptes annuels et rapport de révision**

Urs Voegeli (chef Finance) remercie les membres pour les versements rapides des cotisations et les dons des membres du patronat.

Comptes annuels 2015

Urs Voegeli souligne que l'engagement des experts de l'AGPL pour la conception des nouvelles directives CFST demandait beaucoup plus de temps que prévu en 2015 et qu'il aura donc une influence essentielle sur les comptes annuels. Il est bien connu que la participation de nos experts dans les organes est indemnisée.

La SUVA part du principe que nos experts mettent gratuitement à disposition leurs connaissances.

Daniel Klaus remercie les experts de l'AGPL pour le travail accompli dans ces divers organes.

Les participants de l'assemblée ne formulent pas d'objections concernant les comptes annuels 2015.

Les comptes annuels sont acceptés à l'unanimité.

Rapport de l'organe de révision 2015

Les membres n'ont pas soulevé d'objections concernant le rapport de révision 2015 qui a été envoyé à chaque membre de l'association par e-mail.

Le rapport de l'organe de révision est accepté à l'unanimité.

Décharge

La demande de l'organe de révision d'accepter les comptes et la décharge du comité est acceptée sans opposition.

Point 4 de l'ordre du jour **Fixation des cotisations annuelles des membres de l'association**

Les membres donnent leur accord pour les cotisations actuelles qui sont approuvées à l'unanimité pour une année supplémentaire.

Point 5 de l'ordre du jour **Budget 2016 et 2017**

Urs Voegeli explique qu'il est difficile d'établir un budget réaliste car la décision sur le point 8 de l'ordre du jour a une grande influence sur le budget.

Il demande de reporter le point de l'ordre du jour budget, à la suite du point 9 pour que la décision concernant le contrat de service puisse être considérée.

Cette demande est acceptée sans opposition.

Point 6 de l'ordre du jour **Mutations 2015**

Les entreprises suivantes ont demandé leur adhésion depuis le 1.1.2015:

Agreta AG	Münchenstein
Socar Energy Switzerland GmbH	Zürich
Caravanmobil AG	Weiach
PanGas AG	Dagmersellen
Theodoloz	Bramois
Procalor Sarl	Aigle



Autogen Endress AG Samstagern
TÜV Thüringen (Schweiz) AG Rickenbach SO

Les membres présents saluent les nouveaux membres avec des applaudissements et les souhaitent les bienvenues au sein de l'AGPL.

Le président souhaite également les bienvenues aux nouveaux membres présents, Monsieur Thomas Rüst de Agreta, les Messieurs Giorgio Kunz et Jörg Hubmann de Socar et Monsieur John Quartenoud de PanGas et les prie de présenter brièvement leurs entreprises.

Les entreprises suivantes ont annoncé leur démission de l'AGPL:

HYDROCALOR Sarl Aigle
Secur Gazcontrol Gerolfingen

Membres de l'association - Nombre au 13.04.2016

4 Membres d'honneur
3 Membres du patronat
90 Membres actifs
10 Membres passifs

Total 107 Membres de l'association

2015-2016 équivaut à une augmentation de 6 membres

Point 7 de l'ordre du jour

Élection des membres du Comité, du président et de l'organe de révision

Selon les statuts le comité est élu pour une période de 3 ans. Les dernières élections ont eu lieu en 2015.

Mais suite aux démissions de René Fischer et Daniel Klaus, une élection de remplaçants a lieu. Pour le moment, le comité se constituera uniquement de 4 personnes.

Démissions

Dans son courrier en date du 5.1.2016, le membre du comité de longue date, René Fischer, a annoncé sa démission du comité.

Notre président Daniel Klaus informe les membres présents qu'il souhaite se retirer du comité pour des raisons de santé et familiales et notamment pour des raisons de travail.

Urs Voegeli et Edi Ritter remercient les deux collègues au nom des membres et rendent hommage à leurs efforts inlassables et compétents au sein du comité de l'AGPL et en faveur de l'association, du domaine GPL et notamment de la sécurité.

Ils souhaitent bonne chance aux démissionnaires et les meilleurs vœux pour l'avenir.

Élection des membres du Comité

Les membres du comité Renzo Montagner, Urs Voegeli et Edi Ritter se mettent à disposition pour le reste du mandat (2015-2018).

Ils sont confirmés par applaudissements.

Daniel Klaus explique que la position du directeur sera supprimée pour des raisons financières. Il remercie Röbi Brand de son travail accompli et mentionne en particulier ses mérites et son engagement pour l'association. Röbi Brand lui remercie de ces mots élogieux.

Daniel Klaus propose d'élire Röbi Brand en tant que nouveau membre du comité.

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité, par conséquent, Röbi Brand est élu au comité.



Élection du président

Edi Ritter se présente pour le mandat du président de l'association.

Il est élu à l'unanimité par les membres présents.

Edi Ritter remercie pour la confiance témoignée.

Il appelle les membres de continuer à s'engager activement pour le bien de l'association et à soutenir le comité dans ses activités pour garantir que tous apportent ensemble leur contribution pour la sécurité en ce qui concerne l'utilisation de GPL et qu'ils soutiennent et favorisent ainsi la prospérité de tout le domaine GPL.

Élection de l'organe de révision

Urs Voegeli propose de donner le mandat pour l'année à venir encore une fois à l'entreprise Alltax AG, mais de chercher une solution interne à long terme pour des raisons financières.

L'assemblée salue cette démarche, l'élection de l'Alltax AG comme organe de révision externe est approuvé à l'unanimité.

Point 8 de l'ordre du jour

a) Demande du comité : Contrat de service avec le cercle de travail GPL

Röbi Brand (AGPL) s'est concentré depuis mi-novembre 2015 (premier projet du cercle de travail GPL qui nous a été présenté) sur le contrat de service, l'a révisé en détail et l'a fait vérifier au niveau juridique.

Après d'intensives discussions internes et un entretien avec la SUVA, représentée par les Messieurs Dr Edgar Käslin et Dr Silvan Aschwanden, le 16.2.2016, le comité présente la suivante recommandation :

Le contrat de service avec le cercle de travail GPL doit être refusé pour les raisons suivantes :

1. Le présent « plan de financement » du cercle de travail GPL se base sur des hypothèses.

2. Le prestataire de services est responsable du travail administratif, cependant les prix, les conditions et les indemnités sont déterminés par le cercle de travail GPL.

Le prestataire de services sera également indemnisé selon un taux fixe/par unité de prestation.

3. Aucune garantie de déficit par SUVA, CFST ou CT GPL n'est prévue, c'est le prestataire de services qui supporte les risques financiers à 100%.

4. Le cercle de travail GPL est un organe constitué par des experts et non une personne morale. Par conséquent il n'a ni le droit de disposition ni la capacité juridique. Le contenu et les conditions du contrat ne peuvent donc pas être négociés.

5. L'AGPL ne peut représenter les intérêts de ses membres et du domaine GPL auprès des autorités de réglementation de manière libre, indépendante et neutre que si elle reste indépendante et n'est pas liée par une relation de dépendance.

Ni la CFST, ni la SUVA ni le cercle de travail GPL n'assument la responsabilité, cela sera l'affaire du prestataire de services.

Nous renvoyons sur ce sujet aux explications détaillées dans le rapport du président 2015, aux pages 3/4.

Discussion :

Daniel Selzam (Selzam AG) souhaite savoir ce qui va se passer dans le cas où l'AGPL refuserait le contrat de service.

L'AGPL se concentrera sur ses compétences principales :

Promotion de la sécurité, collaboration dans des organes GPL, ainsi que les domaines de formation et expertises.



Stefan Theiler (Vitogaz) promet que Vitogaz continuera à fournir une contribution importante au cours des années prochaines.

Il encourage les membres de l'association, notamment ceux qui génèrent leur chiffre d'affaire en particulier dans le domaine GPL, à faire de même.

Giorgo Kunz (Socar) soutient l'initiative de Stefan Theiler.

Thomas Rüst (Agreta) souhaite que l'AGPL réalise sa vision de formation, ou même intensifie la réalisation et qu'il continue à s'engager pour le domaine GPL au sein des commissions et organes concernés. Il est également prêt à augmenter sa contribution financière.

Edi Ritter explique dans quels organes l'AGPL s'engage et renvoie aux modules de formation et aux règlements qui ont été élaborés par l'AGPL.

Il entend s'engager pour que les membres puissent participer davantage aux activités de l'association.

Othmar Fontana (Multigas) considère que le préjudice financier en cas de refus du contrat de service n'est pas déterminant.

Il est bien plus important que l'AGPL est libre de tout engagement pour pouvoir représenter les intérêts de ses membres et du domaine GPL de manière déterminée afin qu'on continue à investir dans le domaine GPL et les places de travail puissent être assurées.

L'AGPL ne doit pas devenir un prestataire de services, elle doit se concentrer sur ses compétences principales.

Par conséquent il faut une séparation nette entre l'AGPL et le cercle de travail GPL. Son intervention est suivie d'applaudissement.

Renzo Montagner (City Carbueroil) réaffirme que l'AGPL est une union patronale et non un prestataire de services.

L'association doit pouvoir représenter les intérêts de ses membres de manière déterminée.

Pour pouvoir remplir ce mandat, l'association doit être indépendante, le contrat de service avec le cercle de travail GPL en constitue un handicap.

Il invite les membres à soutenir au mieux l'association.

Nous sommes la seule association professionnelle qui peut représenter le domaine GPL de manière globale et compétente.

Peter Trösch (membre de la fondation et membre d'honneur) appelle à ce que les membres soutiennent le comité et souhaite au comité de trouver le courage de poursuivre ses objets avec persévérance.

Vote

Au vote qui suit, le contrat de service est refusé par les membres présents à l'unanimité, avec une abstention.

b) Demande du comité: adhésion à l'association CT GPL.

Edi Ritter présente des informations précieuses sur l'association envisagée par le cercle de travail GPL.

Il s'appuie sur les présents statuts de l'association du cercle de travail GPL daté du mars 2016.

Stefan Theiler (Vitogaz) recommande aux membres de participer nombreux à la réunion d'information à la SUVA à Lucerne le 19 mai 2016.



Il suit un vote consultatif, sous réserve d'approbation en faveur de l'Assemblée générale à qui l'affaire sera soumise à l'approbation contraignante à un point ultérieure.

Le comité de l'AGPL est donc chargé à l'unanimité par les membres présents de participer à la réunion d'information le 19 mai 2016 mais de ne pas prendre de décision.

Point 9 de l'ordre du jour

Point 5 de l'ordre du jour en suspens: Budget 2016

Urs Voegeli présente le budget 2016, sans le poste du contrat de service.

Il explique qu'à raison des impondérabilités en ce qui concerne les nouvelles directives CFST, l'association CT GPL etc. le budget 2017 sera mis en suspens. Il sera présenté lors de l'Assemblée générale de 2017.

Les membres ne formulent pas d'objections ou de questions.

Lors du vote qui suit, le budget 2016 est accepté à l'unanimité.

Divers

Aucun divers n'est demandé de l'assemblée.

Le doyen du comité de l'AGPL Renzo Montagner remet à chacun des deux membres démissionnaires du comité Daniel Klaus et René Fischer trois bouteilles TSF (Tessiner-Flüssig-Sonne ou soleil liquide du Tessin) en remerciant pour le travail accompli au cours des dernières années. L'assemblée accueille les mots de remerciement de Renzo Montagner en faveur des collègues démissionnaires par des applaudissements cordiaux.

L'Assemblée générale est levée à 13h00.

Le président démissionnaire Daniel Klaus remercie les personnes présentes pour leur participation active et compétente et souhaite à ceux qui retournent à la maison « bonne route » et à ceux qui restent « bon appétit ».

Le secrétaire de l'assemblée

Robert Brand

Le président

Edi Ritter